

Procès-verbal du Conseil d'Administration

En date du 12 septembre 2009 à 17 heures

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 28 août 2009, s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 10

Bon pour pouvoir : 1

Total: 11

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations.

La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

Le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance :

1. Approbation du Procès-verbal

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 juin 2009 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Les statuts de l'association

Le président donne lecture des statuts de l'association qui ont été mis à jour le 6 septembre 2008. Après délibération avec les membres du CA, il a été convenu de compléter trois articles qui ne sont pas explicités assez précisément :

Articles modifiés :

Article 6.3

Les fonctions exercées au sein de l'association sont bénévoles, les frais d'hébergement et de nourriture du ou des lamas et moines désignés conformément à l'article 3, sont pris en charge par l'association. Les membres peuvent recevoir remboursement de leur frais dûment justifié, engagé pour le compte de l'association, avec accord préalable du président.

Article 8.1

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres actifs de l'association ainsi que des membres de droit.

Article 12

La modification des statuts de l'association est décidée sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés pour une modification de l'objet ou de l'article 3 et à une majorité des trois quarts des membres présents ou représentés pour les autres modifications. Si, dans le 1^{er} cas, l'unanimité des membres n'est pas atteinte, il conviendra de procéder à un second vote validé par la majorité des trois quarts des membres présents.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité et sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

3. Gestion de l'association

Le président souligne la bonne tenue des comptes et propose l'acquisition d'un logiciel de gestion adapté à notre structure associative. Celui-ci permettra une réelle simplification des procédures, avec une organisation plus performante qui favorisera la prise en charge des tâches administratives et comptables.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

La trésorière donne connaissance de l'analyse qu'elle a pu effectuer concernant les charges fixes liées au fonctionnement de l'association. Cette présentation très détaillée met en évidence un léger déficit qui risque de se produire en fin d'année si nous ne prenons pas en compte une gestion optimisée des dépenses.

Dépenses prévisionnelles pour l'année en cours = 63600 €

Frais fixes mensuels = 5300 €

Recettes prévisionnelles = 61200 €

Déficit prévisible = 2400€

Afin de remédier à cette situation, la trésorière indique quelques pistes :

- développement de l'activité de la boutique.
- réduction des frais de chauffage.

Pour cette dernière proposition, il convient de mener une réflexion approfondie afin de mettre en place la solution la plus avantageuse et la moins onéreuse. Faut-il remplacer la chaudière ou procéder à la pose de panneaux solaires ? Le chef des travaux propose de réunir autour de lui quelques spécialistes pour nous fournir des indications précises. Ce point est mis à l'ordre du jour du prochain C.A.

Afin de faciliter le travail de la trésorière, il est convenu qu'elle sera systématiquement informée des dépenses engagées pour toutes sommes dépassant 500€. Le traitement lié à la gestion des comptes et des encaissements est totalement confié à la trésorière afin d'alléger la charge de travail du secrétaire qui s'en occupait jusqu'à maintenant. La trésorière se rendra au centre au moins une fois par mois pour prendre en compte ces différentes tâches.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

4. Aménagement du chemin

Le président rappelle que le chemin qui conduit au centre passe par différentes parcelles, la partie inférieure constituant un chemin privé utilisé par un exploitant forestier. Après vérification, il s'avère que l'association bénéficie d'un droit de passage. La rénovation du chemin a ainsi pu être effectuée :

- une première intervention a permis la pose du granulat, le montant des frais s'élevant à 9744.41€
- une seconde intervention est nécessaire pour stabiliser la tranchée d'écoulement des eaux. Ces travaux doivent être entrepris avant l'hiver. Le chef des travaux de l'association se propose de réunir une équipe. La date est fixée au 17/10/09. L'acquisition du matériel nécessaire à cette opération s'élève à 2500€.

La trésorière ayant donné son accord, la proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

5. Isolation du toit

Les déperditions de chaleur étant très importantes, il convient d'isoler rapidement la partie supérieure du rez de chaussé. Une vérification s'est avérée utile pour déterminer la nature des matériaux qui constitue les faux plafonds. Un organisme spécialisé (AGENDA) s'est rendu sur les lieux pour effectuer un diagnostic précis. Les résultats nous seront communiqués dans les prochaines semaines. Il apparaît cependant que les rouleaux d'isolation peuvent être posés sans avoir à modifier la structure du faux plafond. Le chef des travaux nous précise qu'il peut prendre ce travail en charge en tenant compte des mesures de sécurité qui s'imposent. Montant des travaux = 300 €

La trésorière ayant donné son accord, la proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

6. Modalités d'accueil des nouveaux résidents

L'accueil des nouveaux résidents nécessite la mise en place d'une procédure cohérente, la décision finale, d'acceptation ou de rejet, étant validée par le Comité de Direction souverainement. Les administrateurs sont invités à transmettre leurs propositions au Lama Directeur qui en fera la synthèse. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain C.A.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

7. Points divers:

7.1 Représentation de l'association

L'organisation des journées bouddhistes à Strasbourg implique une participation régulière aux phases préparatoires ainsi qu'aux réunions d'évaluation. Le Lama Directeur n'étant pas toujours disponible, Palgin, Gildas et Mingyour se proposent de prendre en charge cette représentation.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

7.2 Exonération des frais de résidence

Siegfried LEROUX ne va pas renouveler le contrat de travail qu'il avait à St Dié. En qualité d'adjoint au Lama Directeur, son implication au sein du centre est devenue très importante, prenant en compte toutes les charges administratives ainsi que l'organisation des enseignements. Etant privé de ses revenus, le Président propose qu'il soit exonéré des frais de résidence.

La proposition soumise à l'approbation du conseil est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président
Jean BURGERT

Le secrétaire
Siegfried LEROUX